

FICHE PRODUIT « NSIA Etudes Enfant » taxawou sama dom

NOM DU PRODUIT	NSIA-ETUDES
TYPE	Contrat d'assurance individuel.
OBJET	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>En cas de vie de l'assuré au terme de la période de cotisation :</u> Paiement d'une bourse annuelle destinée à assurer la scolarité d'un enfant. ➤ <u>En cas de Décès ou en cas d'invalidité permanente totale de l'assuré avant le terme de la période de cotisation :</u> Suspension des cotisations et paiement immédiat de la bourse annuelle jusqu'au terme du contrat (durée de cotisation restante + durée de service).
ADHERENTS	Toute personne physique âgée de 18 à 55 ans.
DUREE DU CONTRAT	<p>Durée minimale de cotisation : la durée minimale de cotisation est de 10 ans. Toutefois au terme du contrat, l'assuré ne devra pas être âgé de plus de 65 ans.</p> <p>Durée de paiement de la bourse : la durée minimale de paiement de la bourse est de 3 ans.</p> <p>Durée du Contrat La durée du contrat est la somme de la durée de cotisation et de la durée de paiement de la bourse. Ainsi le terme du contrat est la fin de la période de paiement de la bourse.</p>
MODE DE PAIEMENT DES COTISATIONS	Les cotisations sont payables mensuellement, trimestriellement, semestriellement, annuellement ou en une fraction unique par prélèvement bancaire, espèce ou chèque. Modes chèque et espèce en paiement trimestriel exclusivement et à l'ordre de NSIA Vie.
CAPITAUX GARANTIS	<p>Au terme du contrat,</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>En cas de vie du parent souscripteur, NSIA verse le montant de la bourse annuelle pendant la durée de service souscrite.</i> Toutefois, le parent souscripteur peut demander le versement en capital. 2. <i>En cas de décès, le montant de la bourse est reversé annuellement à l'enfant jusqu'au terme du contrat (durée de cotisation restante + durée de service)</i>
BOURSE ANNUELLE DUREE DE COTISATION	<p>La bourse annuelle minimale est de 500 000 FCFA.</p> <p>La durée de cotisation est au minimum fixée à 10 ans.</p>
Rachat total	Après deux années effectives de cotisation, l'assuré peut demander un rachat total de son contrat (résiliation de son contrat). Le rachat partiel n'est pas possible sur ce contrat
CESSATION DES GARANTIES	<p>La garantie décès et vie cessent dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au terme de la période de cotisation - en cas de non-paiement des primes - à la résiliation du contrat - au plus tard le 31 décembre de l'année du 65^e anniversaire de l'adhérent.
MONTANT DES COTISATIONS	La cotisation périodique est fonction, pour chaque adhérent, du montant de la bourse annuelle choisi, de la durée de service de la bourse souscrite, de la durée du contrat et de l'âge de l'adhérent.